

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 20 mars 2024

Séance du conseil syndical du 20 mars 2024

Date de la convocation : 08 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 72
Nombre de membres présents : 40
Nombre de membres votants : 39

Etaient présents

Délégués titulaires : CHARMY Pierre, DELEIGUE Marc, DUBOUCHET Frédéric, DURAND Joël, HYVERNAT Nicolas, KOVACS Thierry, PERROT-BERTON Claudine, BOUSSARD Gérard, COULAUD Raymonde, DEZARNAUD Sylvie, GENTY Philippe, GRANGEOT Christelle, LHERMET Claude, MERCIER Serge, MONDANGE André, MONTEYREMARD Christian, TEIL Laurent, VIAL Gilles, VIALLATTE Régis, BOUVIER David, DELAPLACETTE Philippe, DERNAT Marin, FAURE François, HEBERT Aline, LAFAURY Yves, MONNIER yves, ORLOWSKI François, ROBERT Gérard, DELORD Christophe, FRAYSSE Yves, MAGAND Denise, PLENET Simon, SCHERER Antoinette, CHETOT Chantal, RAULT Serge, FERRAND André.

Délégués suppléants : ABEILLON Thibald, DELORME Michel, DINDAR Bayram, JESTIN Dominique,

Autres présents : GORGE Patrice (EPORA), LECALLOCH Alan (ORS), PARRON Valérie (ARS), FONTVIEILLE Isabelle, PRIMARD Léontine, CHARRIN Hugo, MENNERON Adeline, MALLET Gaëlle, LANSOU Cédric, LAHAIE Julien.

Rapporteur : DELAPLACETTE Philippe

Ordre du jour :

Ordre du jour :

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 7 février 2024
- Approbation de l'ordre du jour

2– Fonctionnement du SMRR

- Evolution au sein du personnel du SMRR
- Délibération D-2024-12 : Mise à jour du tableau des effectifs

3 – Finances du SMRR

- Délibération D-2024-13 : compte de gestion 2023
- Délibération D-2024-14 : compte administratif 2023
- Délibération D-2024-15 : affectation du résultat
- Délibération D-2024-16 : cotisation 2024
- Délibération D-2024-17 : budget primitif 2024

4 – Activités du SMRR

- Programme de travail 2024 du SMRR
- Présentation du bilan de l'étude sur les friches
- Restitution de l'étude Santé et Urbanisme sur les Rives du Rhône par l'ARS/ORS

Mot d'accueil par Monsieur Philippe Delaplacette, Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône. Il remercie Monsieur le Maire d'Agnin pour la mise à disposition de la salle et les participants pour leur présence ce soir.

1- Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 7 février 2024

Le conseil vote à l'unanimité la validation du compte-rendu du dernier conseil syndical qui s'est tenu le 7 février 2024 à Saint-Pierre-de-Bœuf.

- Approbation de l'ordre du jour

Le conseil vote à l'unanimité la proposition d'ordre du jour de cette séance du 20 mars 2024.

2 - Fonctionnement

Julien LAHAIE annonce son départ du SMRR pour d'autres missions auprès de la Préfecture de Région AURA à compter de mi-avril 2024. Le remplacement se fait au sein de l'équipe avec Cédric LANSOU, directeur adjoint jusqu'à présent qui deviendra directeur et Adeline MENNERON qui deviendra directrice adjointe. Il convient donc de remplacer le poste de Cédric LANSOU sur les missions SIG – Observatoire. Il convient de créer le poste nécessaire dans le cadre d'emploi des Attachés et de mettre à jour le tableau des effectifs.

- **Mise à jour du tableau des effectifs – D-2024-12**

Il est proposé à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs :

Décide la création du poste : filière administrative - catégorie A - Attaché territorial à temps complet, emploi pouvant être occupé par un titulaire ou un contractuel.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20/03/2024 :

| Filière | Cadre d'emploi | Grade | Catégorie | Temps de travail |
|----------------|-----------------------|---|-----------|------------------|
| Technique | Ingénieur en chef | Ingénieur en chef | A+ | TC |
| Administrative | Attaché territorial | Attaché territorial | A | TC |
| Administrative | Attaché territorial | Attaché territorial | A | TC |
| Administrative | Attaché territorial | Attaché territorial | A | TC |
| Technique | Ingénieur territorial | Ingénieur territorial | A | TC |
| Administrative | Rédacteur territorial | Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | B | TC |

- *Annexe : Délibération D-2024-12 – adoptée à l'unanimité*

3 - FINANCES

- **Compte de gestion 2023 – D-2024-13**

Il est proposé au conseil syndical d'approuver le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

- *Annexe : Délibération D-2024-13 – adoptée à l'unanimité*

- **Compte administratif 2023 – D-2024 - 14**

Sous la présidence de séance de Thierry KOVACS, 1er vice-président, le conseil syndical prend connaissance du compte administratif de l'exercice 2023 (dressé par Philippe DELAPLACETTE Président) et constate sa concordance avec le compte de gestion 2023. Une fois le débat tenu, le Président Philippe DELAPLACETTE se retire et le conseil peut valablement délibérer sur le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|-----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Dépenses ou Défici- cits | Recettes ou Excé- dents | Dépenses ou Défi- cits | Recettes ou Excé- dents | Dépenses ou Défi- cits | Recettes ou Excé- dents |
| COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SMRR | | | | | | |
| Résultats re- portés 2022 | | 273 471.55 | | 364 415.26 | | 637 886.81 |
| Opérations de l'exer- cice 2023 | 549 439.56 | 480 243.68 | 768 737.18 | 684 556.47 | 1 318 176.74 | 1 164 800.15 |
| TOTAUX | 549 439.56 | 753 715.23 | 768 737.18 | 1 048 971.73 | 1 318 176.74 | 1 802 686.96 |
| Résultats de clôture | | 204 275.67 | | 280 234.55 | | 484 510.22 |
| Restes à réali- ser | 225 583.50 | | | | 225 583.50 | |
| TOTAUX CU- MULES | | | | | | |
| RESUL- TATS DEFI- NITIFS | 21 307.83 | | | 280 234.55 | | 258 926.72 |

- *Annexes : Délibération D-2024-14 et compte administratif – adoptée à l'unanimité*

- **Affectation du résultat– D-2024-15**

Monsieur Philippe Delaplace, rapporteur, rappelle les résultats de clôture constatés au compte administratif 2023 du budget :

- en section de fonctionnement : excédent de 280 234.55 € (002)
- en section d'investissement : excédent de 204 275.67€ (001)

L'excédent d'investissement pour 204 275.67€ est reporté en investissement (001) et couvrira une partie des restes à réaliser. L'excédent de fonctionnement est reporté pour 258 926.72€ en section de fonctionnement (002) et 21 307.83€ au 1068 pour couvrir les restes à réaliser non financés par l'excédent de la section d'investissement.

- *Annexe : Délibération D-2024-15 – Adoptée à l'unanimité*

- **Cotisation 2024 – D-2024-16**

En 2024, il est proposé de maintenir le montant de la cotisation des EPCI pour les missions du SMRR à 2,40 € / habitant (base population municipale INSEE au 1er janvier 2024).

Le montant de la participation 2024 des intercommunalités sera donc ventilé de la façon suivante :

| EPCI | Population | Contribution |
|----------------------------------|----------------|-------------------|
| CA Vienne Condrieu Agglomération | 93 560 | 224 544.00 |
| CC Entre Bièvre et Rhône | 69 425 | 166 620.00 |
| CC Porte de DrômArdèche | 47 811 | 114 746.40 |
| CA Annonay Rhône Agglo | 49 674 | 119 217.60 |
| CC Pilat Rhodanien | 16 869 | 40 485.60 |
| CC du Val d'Ay | 5 920 | 14 208.00 |
| Total | 283 259 | 679 821.60 |

- *Annexe : Délibération D-2024-16 – le conseil syndical adopte à l'unanimité cette délibération.*
- **Budget Primitif 2024 – D-2024-17**

Gaëlle MALLET rappelle que les éléments ont été fournis lors du DOB, le 07 février 2024 et que les éléments présentés alors sont sensiblement les mêmes.

Après avoir débattu des orientations budgétaires le 07 février 2024, conformément à la législation en vigueur, le conseil syndical doit voter le budget primitif en M57 développée.

Le projet de budget primitif proposé au vote du conseil syndical est présenté sous forme de l'état comptable réglementaire.

Ce document a été transmis lors de l'envoi des convocations et est également joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé de reprendre dès le budget primitif, les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2023 tels qu'ils viennent d'être présentés, retracés dans le compte administratif 2023.

Le budget primitif vous est proposé ainsi :

Population au 01/01/2024 : 283 259 habitants – cotisation : 2.40€/habitant

Budget de fonctionnement = 965 293.95 €

Dépense de fonctionnement

| Chapitre | Libellé | Proposition |
|---|--------------------------------------|--------------------|
| 011 | Charges générales | 240 557.83 € |
| 012 | Charges de personnel | 299 400.00 € |
| 65 | Autres charges de gestion (élus) | 112 400 € |
| 023 | Virement à la section investissement | 57 936.12 € |
| 042 | Dotation aux amortissements | 255 000 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 965 293.95€ |

Recettes de fonctionnement

| | | |
|---|---|---------------------|
| 013 | Atténuation de charges | 2 750.00 € |
| 74 | Dotation et participations (cotisations des EPCI) | 679 821.60 € |
| 75 | Autre produit de gestion courante | 2.00 € |
| 042 | Amortissements de recettes | 23 793.63 € |
| R002 | Résultat reporté 2023 | 258 926.72 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 965 293.95 € |

Budget d'investissement = 720 263.87€

Dépenses d'investissement

| | | |
|--------------------------------------|--|---------------------|
| 20 | Etudes – immo incorporelles | 450 886.74 € |
| 20 | Restes à réaliser 2023 | 225 583.50 € |
| 21 | Mobilier, informatique, véhicules – im- mos corporelles | 20 000 € |
| 040 | Dotation amortis recettes | 23 793.63 € |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | | 720 263.87 € |

Recettes d'investissement

| | | |
|--------------------------------------|--|---------------------|
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 150 000.00 € |
| 10 | FCTVA | 31 744.25 € |
| 1068 | Excédents de fonctionne- ment capitalisés | 21 307.83€ |
| 021 | Virement de la section de fonctionne- ment | 57 936.12 € |
| 040 | Amortissements | 255 000.00€ |
| R001 | Résultat reporté 2023 | 204 275.67 € |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | | 720 263.87 € |

- Annexes : Délibération D-2024-17 et budget primitif – le conseil syndical adopte cette délibération à l'unanimité.

4 – ACTIVITES DU SMRR

- Programme de travail 2024 du SMRR

Les équipes ont animé début 2024 avec les élus du Bureau un séminaire de travail sur la nouvelle feuille de route du SMRR pour la période 2024/2030. Cette feuille de route sera discutée d'ici la fin d'année avec les élus du Conseil Syndical. Le programme de travail de l'année prévoit :



- Présentation du bilan en cours de l'étude sur les friches

Les équipes du SMRR ont préparé avec l'EPORA un bilan de l'étude sur les friches :

- Rappel du partenariat initial conventionné avec l'EPORA (600K€, 50/50)
- Demande initiale de l'Etat de réaliser un inventaire des friches + Etat pousse les collectivités à investir d'abord les friches avant de réaliser des extensions.
- Suite au recensement des friches économique organisé conjointement par le SMRR et EPORA, souhait des élus d'aller plus loin sur des études pré-op pour aider les communes/EPCI.
- Partenariat novateur entre EPORA et un Scot pour réaliser des études sur un portefeuille de friches et non site par site (réflexion d'ensemble).

Désignation du Bureau d'Etude pluridisciplinaire en 2022 :

- Lieux Fauves : architecture / urbanisme / paysagisme
- Soberco Environnement : Environnement
- AAMO : Montage opérationnel / bilan d'opération
- Foncéo-Citéliance : Programmation
- Denizou : Economie de la construction
- DPI : Structure

Bilan financier à jour :

| EPCI | Commune | Friche | Total prix étude TTC | Etudes SSP - TTC | TOTAL |
|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|----------------------|------------------|------------------|
| CCPDA | Saint-Martin-d'Août | Hôtel restaurant | 33 990 € | | 33 990 € |
| CCPDA | Châteauneuf de Galauze | Mosadrom Valsoleil + garages | 53 130 € | 10 260 € | 63 390 € |
| CCPDA | Saint Vallier | Leader Price / Novex | 49 575 € | 3 480 € | 53 055 € |
| EBER | Saint Barthélemy | Ancienne tannerie | 40 320 € | 2 160 € | 42 480 € |
| EBER | Péage de Roussillon | Ancienne carrière | 50 730 € | | 50 730 € |
| ARA | Annonay | Quai Merle + Ebénisterie (2 études) | 95 010 € | 4 320 € | 99 330 € |
| ARA | Quintenas/Ardoix | Munas | 41 263 € | | 41 263 € |
| CCPiR | Maclas | Résidence du lac | 46 500 € | | 46 500 € |
| CCPiR | Saint Appolinard | Briat | 33 736 € | 2 160 € | 35 896 € |
| CCVA | Lalouvesc | Cénacle + Sainte-Monique | 43 590 € | | 43 590 € |
| VCA | Pont-Evêque | ZA Tanneries | 44 658 € | 5 640 € | 50 298 € |
| Bilan de l'étude | | | 13 175 € | | 13 175 € |
| TOTAL | | | 545 676 € | 28 020 € | 573 696 € |
| Part SMRR | | | 198 348 € | 11 742 € | 210 090 € |
| Part Epora | | | 185 173 € | 11 742 € | 196 915 € |
| + Subvention Banque des Territoires | | | 162 155 € | 0 € | 162 155 € |
| +Subvention Ademe | | | 0 € | 4 536 € | 4 536 € |

Les avantages liés à un marché global en partenariat avec l'EPORA :

- Des habitudes de travail avec les Bureaux d'Etude et entre le SMRR et l'Epora.
- Mutualisation des atouts de chaque structure (réseau SMRR, connaissances techniques EPORA...).
- Intérêt des communes d'avoir l'ensemble des acteurs autour de la table.
- Des études qui ont permis aux élus de se positionner au-delà de leurs certitudes sur des projets flous.
- Nombreuses adaptations en cours d'études sur le contenu du marché sans engager des coûts supplémentaires (pas d'avenant).
- Mutualisation des pistes analysées entre les marchés permettant de gagner du temps et de l'argent.
- Des coûts d'études « mutualisés ».
- Les études ont permis aux communes/EPCI de faire appel au SMRR pour les aider sur d'autres projets.

Les limites identifiées à cette démarche

- Plusieurs études n'ont pas abouti sur une intervention d'EPORA à la fin : problème pour EPORA qui n'atteint pas ses objectifs.
- Des études plus poussées que les études « pour voir » réalisées généralement par EPORA.
- Des objectifs différents entre EPORA et le SMRR :
 - EPORA a pour objectif de faire du portage foncier et des travaux de proto- aménagement suite à la réalisation d'études. EPORA n'a pas vocation à aider le privé.
 - Le SMRR souhaite mettre en œuvre le projet de territoire défini dans le Scot. Une étude qui n'aboutit pas sur un projet n'est pas un « échec » mais permet de justifier la réalisation d'autres projets en extension par exemple. Réaliser une étude qui aide le privé à faire émerger un projet répondant aux attentes des élus et du Scot (et évite un projet peu qualitatif), répond aux objectifs du SMRR.

Les principaux freins à la requalification des friches identifiés à travers les études

- Le contexte urbain et le marché :
 - Des difficultés d'accessibilité, notamment poids lourds (Annonay, Quintenas/Ardoix)
 - Des déplacements entre la friche et les secteurs de centre-ville pas toujours aisés et sécurisés (Maclas, Quintenas/Ardoix, Saint-Barthélemy).
 - Des sites de grande envergure avec un marché qui ne suit pas (Lalouvesc, Maclas, Annonay).
 - Des marchés faiblement porteurs et des valeurs basses qui ne permettent pas de couvrir les coûts élevés de la rénovation des friches (Annonay, Lalouvesc, Saint- Martin-d'Août).
- Les bâtiments :
 - Conception des bâtiments : des bâtiments conçus pour un usage spécifique qui ne répond pas aux besoins d'autres activités (hauteurs sous plafond, résistance des dalles et planchers,...) qui génère des surcoûts importants (Saint-Vallier, Annonay).
 - Changement de destination : des bâtiments industriels qui ne répondent pas aux exigences pour du logement : épaisseur du bâtiment qui empêche de créer des logements traversants, qualité des extérieurs et cachet architectural indispensables pour attirer des acheteurs dans un marché peu tendu, isolation peu performante (Saint-Appolinard).
 - L'application des normes liées aux risques, aux normes de sécurité : application de mesures de protection incompatibles avec un avis patrimonial (Annonay), normes sismiques trop contraignantes pour des bâtiments non dimensionnés en ce sens à l'origine, impossibilité d'accueillir certains usages qui limitent les recettes (Saint- Barthélemy), méconnaissance sur certains bâtiments anciens sur ses caractéristiques de construction (Annonay).
 - La difficulté de se positionner sans études complémentaires (structure, pollution, amiante...) mais en même temps, impossibilité de réaliser ces études sans savoir précisément ce que l'on cherche, sauf à engendrer des coûts d'études très importants.
- La valeur environnementale de la friche :
 - La nature qui reprend ses droits sur la friche : création d'une renaturation de fait et d'une valeur environnementale. Mais implique la nécessité de s'inscrire dans la démarche ERC pour requalifier ou renaturer la friche ce qui génère des surcoûts (Annonay).
 - Si la friche « naturelle » apporte une valeur environnementale, elle n'en apporte pas dans le bilan d'opération ce qui ne favorise pas le choix de projets mettant en valeur cette valeur environnementale (Saint-Barthélemy).
 - La friche « naturelle » présente déjà une valeur environnementale forte et ne permet donc pas d'être utilisée dans une démarche de compensation qui pourrait lui redonner une valeur : gains environnementaux faibles ou à des prix élevés pour de la compensation. Taille de la friche souvent insuffisante (Saint-Barthélemy).
 - La question de la pollution emprisonnée : en cas de renaturation, risque de faire ressortir une pollution emprisonnée sous les bâtiments (Saint-Barthélemy).
- La question foncière et les jeux d'acteurs :
 - Dans un marché peu tendu, la logique de compte-à-rebours aboutit à une valeur nulle voire négative du foncier. Valeur non entendable pour un propriétaire privé (Saint- Appolinard).
 - L'intérêt porté par la collectivité sur une friche implique souvent le propriétaire à demander un prix plus élevé (Châteauneuf de Galaure).
 - Des biens sous utilisés mais qui génèrent toutefois une rentrée d'argent pour le propriétaire ne pousse pas ce dernier à réaliser des travaux ou à consentir une décote du prix de vente (Pont-Evêque, Châteauneuf-de-Galaure). Cela participe à une dégradation de plus en plus forte des bâtiments au risque de rendre tout projet de requalification infaisable financièrement à terme.
 - La faisabilité d'une opération peut nécessiter des droits à construire plus importants. Mais cela génère des coûts à la collectivité (modification du PLU) et le risque de traitement inégalitaire entre 2 propriétaires par la collectivité (Saint-Appolinard).

Les pistes d'optimisation qu'il est possible d'envisager :

- Réalisation d'études complémentaires au cours de l'étude pour apporter des précisions sur certains points spécifiques :

- Quelques exemples de coûts : étude pollution : 10 à 50k€ en fonction de la présence de bâtiments ou non ; diagnostic structure : 10 à 30k€ mais nécessite un accès complet au site ; étude géotechnique : 10 à 20k€ pour vérifier la possibilité de « charger » ou non le bâtiment.
- Faire évoluer l'intervention de différents acteurs :
 - Disposer d'un interlocuteur unique pour l'ensemble de services de l'Etat (DDT planification/aménagement, DDT risques, DREAL, ABF...) qui se chargera de faire le lien avec l'ensemble des services de l'Etat et s'assurera de la cohérence des attentes entre les différents services.
 - Faire évoluer les statuts d'EPORA pour lui permettre de réaliser les premiers travaux d'allotissement sans passer par un marchand de biens, permettre d'assurer un rôle transitoire plus complet (permettre les occupations temporaires, vente progressive...), bonifier la décote notamment sur des petits projets où les coûts seront limités mais ouvrira des possibilités à des projets d'émerger.
 - Simplifier les démarches pour disposer des aides : aujourd'hui, il faut presque avoir fini l'étude pour remplir les demandes d'aides sans toutefois avoir commencé l'étude... Les délais de versement des aides sont de plus, très longs.
- Mieux considérer les projets de renaturation qui peuvent être intéressants sur des friches ne pouvant pas accueillir de projets urbains ou économiques :
 - Intérêt dans le cadre de la loi ZAN ou de la loi Espèces protégées.
 - Permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, de réduire les risques, de préserver la biodiversité...
- Mais des points d'alerte à garder en tête sur ce type de projet :
 - Nécessité de convaincre les élus et les propriétaires de l'intérêt de ce type de projet par rapport à un projet urbain
 - Une absence de rentabilité économique à court terme (coûts importants, enjeux de dépollution,... mais pas de recettes immédiates).
 - Des sites abandonnés qui ont regagné une valeur écologique : la plus-value de la renaturation n'est pas forcément importante.
 - Des sites qui ne répondent pas forcément aux besoins de compensation d'autres projets.
 - Des subventions difficilement mobilisables aujourd'hui.
- Valorisation énergétique des sites avec un intérêt pour dégager des recettes, mais avec des alertes à prendre en compte :
 - Des sites qui n'ont pas toujours une taille suffisante et une configuration favorable.
 - Des sites isolés qui peuvent être loin des postes sources nécessitant des coûts importants pour la connexion au réseau.
 - La biodiversité présente sur le site peut impliquer des coûts complémentaires pour la préserver.
 - Des bâtiments existants qui n'ont pas toujours une portance suffisante pour du photovoltaïque en toiture.
 - Des contraintes liées au patrimoine (ABF).
- Valoriser par de l'expérimentation en mettant à disposition le site à des chercheurs ou entreprises expérimentales (solutions de dépollution alternatives...).

Les suites à envisager à cette étude (en cours de finalisation) :

- Peu de friches restantes sur lesquelles lancer des études pré-opérationnelles une fois enlevées les friches « bloquées » : blocage du fait du propriétaire, situation similaire à d'autres friches étudiées sans sortie opérationnelle possible aujourd'hui...
- Appel à projet Planifriches : le SMRR est lauréat de l'édition 2023.
 - 70 000 € de crédits d'études à partir de 2024 + un guichet unique pour obtenir des subventions complémentaires.
 - Objectif d'obtenir des subventions pour une étude pollution sur la ZA Munas en complément de l'étude friches en cours.
 - Réaliser une étude pré-op sur la SNEP à Chanas.
 - Mobilisation à étudier pour l'étude sur les sols.
- Présentation de ce bilan au Sous-préfet de Vienne coordonnateur du SCOT, Denis Mauvais, puis aux services de l'Etat (5 DDT).

- Présentation de l'étude Santé et Urbanisme des Rives du Rhône par Carole Martin Dechand, directrice de l'ORS, Alan Le Calloch, chargé de l'étude à l'ORS et Valerie Parron de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes

Conformément au plan de mandat du SMRR approuvé en 2021, une étude relative à la santé et l'urbanisme a été commandée à l'été 2023. Cette dernière, en accord avec les élus, portait uniquement sur les volets déterminants de la santé et les données épidémiologiques du territoire sans prise en compte du volet offre de soin.

L'urbanisme lui-même est né de l'hygiénisme

En raison des épidémies et des maladies infectieuses qui touchent le pays au XIXe et XXème siècle, la contribution de l'urbanisme à la médecine a permis de répondre aux problèmes sanitaires. La santé devient alors un problème d'Etat, nécessitant des actions visant à réduire le taux de mortalité. Des ingénieurs et des architectes urbanistes contribuent au développement des villes, afin de les rendre propres et salubres.

Comment définir la santé ?

La santé se définit par l'OMS comme un état de bien-être physique, mental et social complet, qui ne se limite pas à l'absence de maladie ou d'infirmité. Elle souligne que la santé est un droit fondamental de l'être humain, et l'atteinte du niveau de santé le plus élevé possible constitue un objectif social d'une grande importance à l'échelle mondiale. Ce but implique la participation de divers secteurs socio-économiques, au-delà du domaine de la santé. (Déclaration d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires — OMS — 1 Septembre 1978).

Les facteurs déterminants de la santé

De nombreux facteurs, tels que l'environnement, le statut socio-économique, le patrimoine génétique, l'accès aux soins et les habitudes de vie, influent sur notre état de santé. L'aménagement de notre cadre de vie joue un rôle important pour notre santé, et il est impératif d'intervenir sur plusieurs déterminants pour promouvoir la santé. Elle doit être au cœur de l'aménagement du territoire, car celle-ci peut entraîner des inégalités entre les populations, atténuables par des interventions en matière d'urbanisme et d'aménagement.

L'étude ARS/ORS se base sur divers indicateurs pour évaluer l'état de santé des populations des Rives du Rhône, en se concentrant notamment sur l'indice de défavorisation sociale. Cet indice caractérise la situation socio-économique des familles en prenant en compte le revenu médian par unité de consommation, le pourcentage de bacheliers dans la population de 15 ans et plus non scolarisée, le pourcentage d'ouvriers dans la population active et le taux de chômage. Selon cet indice, les populations défavorisées sont plus nombreuses dans les parties sud et est du territoire.

Etat des lieux du territoire

L'environnement dans lequel nous évoluons peut jouer un rôle déterminant sur la santé des populations, pouvant entraîner des problèmes tels que le diabète, les maladies cardio-vasculaires, les maladies respiratoires, et des problèmes de santé mentale. Une analyse de la situation a été réalisée pour évaluer ces aspects et comparer le territoire avec l'échelle régionale. Globalement, les données moyennes à l'échelle des Rives du Rhône sont proches de moyennes régionales. Concernant les problématiques de santé spécifiques, on constate une prévalence plus élevée du diabète (Affection de longue durée (ALD), hospitalisations, traitements) dans la communauté de communes d'Entre Bièvre et Rhône. Les problématiques liées aux maladies cardiovasculaires (ALD, hospitalisations) sont plus marquées dans les EPCI du Val d'Ay et de Porte de DrômArdèche. Les maladies respiratoires (ALD, hospitalisations) présentent une préoccupation majeure dans les deux EPCI du centre du territoire, à savoir Annonay Rhône Agglo et Entre Bièvre et Rhône. L'allergie (traitement et potentiel allergique à l'ambrosie) est une problématique répandue sur l'ensemble du territoire. En ce qui concerne la santé mentale, des disparités importantes sont observées entre les communes, avec une concentration des Affection Longue Durée et de la prise de traitement dans les centres urbains, notamment à Annonay et Vienne. De plus, ce qui est bénéfique pour l'environnement ne l'est pas nécessairement pour la santé humaine. Par exemple, l'ambrosie, une plante allergisante, peut affecter le système respiratoire des individus sensibles. De même, les véhicules électriques tels que les trottinettes et vélos électriques peuvent être écologiques mais sont néfastes pour la santé humaine en raison de la réduction de l'effort physique.

Globalement, les taux de prévalence des problématiques liées à la santé mentale restent inférieurs à ceux de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'exception du taux de patients sous psychotropes, qui est supérieur pour les EPCI d'Annonay Rhône Agglomération et de Porte de DrômArdèche. L'urbanisme peut jouer un rôle important sur la santé mentale des populations, car l'aménagement du territoire impacte positivement le bien-être mental à travers les espaces verts, les jardins partagés et les espaces publics réappropriés, entre autres.

La pollution atmosphérique : risque majeur sur la santé

Le principal risque environnemental pour la santé demeure la pollution atmosphérique, classée comme la troisième cause de mortalité après le tabac et l'alcool. Chaque année en France, 40 000 décès prématurés sont imputables à la pollution atmosphérique. Agir sur la réduction de la pollution est donc essentiel pour produire des effets bénéfiques sur la santé de la population. Le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules fines (PM_{2,5}) contribuent respectivement à 3,1% et 6,7% de la mortalité annuelle. En intervenant pour diminuer la pollution atmosphérique, des impacts positifs sur la santé, tels qu'une réduction du nombre de décès, peuvent être obtenus, surtout dans les zones prioritaires où les populations sont plus exposées aux risques de pollution atmosphérique.

À titre d'exemple, en ce qui concerne les particules fines, les communes situées à proximité des grands axes routiers tels que l'A7 et la N7 présentent une exposition accrue aux particules fines, avec des valeurs dépassant les 10 µg/m³. Les sources de pollution aux particules fines proviennent des véhicules, de l'industrie, du secteur résidentiel et des incendies.

De manière similaire, pour le dioxyde d'azote, les communes du nord du territoire et celles le long des grands axes routiers (A7 et N7) présentent la plus grande exposition au dioxyde d'azote. Les sources de pollution au dioxyde d'azote proviennent du trafic routier et du secteur résidentiel.

Les nuisances sonores

Le bruit a un impact significatif sur la santé publique, avec environ 6,5 millions de personnes souffrant d'importants troubles chroniques du sommeil. La circulation routière, ferroviaire et aéroportuaire génère un bruit qui est classée comme la deuxième cause environnementale de décès prématuré, juste après la pollution atmosphérique. Les communes proches des grands axes routiers sont les plus touchées, avec plus de 10% de la population exposée à des niveaux de bruit dépassant 70 dB(A), soit cinq fois la valeur régionale (2%). Les communes traversées par des infrastructures routières présentent des risques accrus de gêne, de troubles du sommeil et de problèmes cardiovasculaires. La réduction drastique de l'exposition au bruit serait bénéfique pour la santé des populations.

La sédentarité

L'inactivité physique a des répercussions significatives sur la santé, augmentant les risques de maladies cardiovasculaires de 6%, de diabète de type 2 de 7%, de mortalité prématurée de 9%, ainsi que de cancer du sein et du côlon de 10%. Adopter une activité physique régulière prévient ces maladies, réduit les risques et favorise la santé mentale.

À l'échelle territoriale, l'usage excessif de véhicules motorisés pour les trajets domicile-travail par les actifs dépasse la moyenne régionale (74%) sur la quasi-totalité du territoire, atteignant localement plus de 92,5%. Les modes de déplacement actifs et les transports en commun contribuent à diminuer les émissions polluantes et le bruit des voitures, tout en réduisant les risques de surpoids et d'obésité. En ce qui concerne le potentiel en radon, il est plus élevé dans les communes à l'ouest du territoire. Ce gaz radioactif d'origine naturelle, issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre, peut contribuer de 3 à 14% des cas de cancer du poumon, le tabagisme agissant comme un facteur aggravant.

Impacts des logements dégradés sur la santé

Pour le logement, les populations précaires peuvent être plus exposées aux risques de surmortalité pendant les hivers rigoureux (de 8% à 20%) en raison de l'insuffisance énergétique. Sur le territoire, la part des ménages en précarité énergétique logement est proche de la valeur régionale (14%) et légèrement supérieure dans le sud du territoire. L'effet principal de la précarité énergétique est l'exposition des occupants au froid, pouvant entraîner une surmortalité en saison hivernale. Des effets indirects potentiels incluent l'utilisation de chauffages d'appoint, source potentielle de pollution de l'air intérieur, et des comportements risqués tels que l'obstruction des dispositifs de ventilation.

La qualité du sol est importante pour la santé

En ce qui concerne l'accès à la nature, de nombreuses études ont démontré son impact positif sur la santé mentale, la prévention du diabète et des maladies cardiovasculaires grâce notamment à l'activité physique. Sur le territoire, la part de la surface agricole utile (SAU) engagée en agriculture biologique est plus élevée dans les deux EPCI du sud-ouest (Val d'Ay et Annonay Rhône Agglomération), bien que ces EPCI soient plus boisées et présentent une SAU agricole moins importante. L'agriculture biologique contribue à une gestion agricole durable, préservant la qualité des sols, de l'air et de l'eau, et exclut l'usage des OGM.

Avoir une eau de qualité pour être en bonne santé

Pour ce qui est de la qualité de l'eau, le territoire est globalement respectueux des normes bactériologiques et des limites de qualité pour les pesticides. La part de la population alimentée par une eau de bonne qualité bactériologique est de 100% sur l'ensemble des EPCI, à l'exception de Porte de DrômAr-dèche (98,74%). Cependant, localement, certaines communes présentent des taux de conformité légèrement inférieurs pour les pesticides.

Concernant les pesticides, des études épidémiologiques ont établi des liens entre l'exposition et le risque de cancers, de troubles neurologiques et de troubles de la reproduction, en particulier en milieu professionnel. Les pesticides peuvent également avoir des effets perturbateurs endocriniens. Cependant, il est complexe d'établir un lien de causalité précis entre l'exposition à une substance spécifique et l'apparition d'une maladie. À l'échelle territoriale, la majorité de la population a accès à une eau respectant les limites de qualité pour les pesticides, bien que des exceptions locales subsistent.

Le réchauffement climatique et les périodes caniculaires nuisent à la santé

De plus, le réchauffement climatique et l'augmentation des périodes caniculaires ont un impact significatif sur la santé. Les vagues de chaleur sont identifiées comme l'événement climatique extrême le plus meurtrier en France, avec une augmentation des décès lors de canicules récentes. Les centres-villes, en raison de grandes surfaces en béton et d'un manque de couverture végétale, sont particulièrement exposés à des températures de 3 à 5°C plus élevées que les zones environnantes. L'augmentation des risques sanitaires liés aux canicules est prévue d'ici 2050, avec une estimation de

7 à 10 jours (valeur haute) très chauds par an pour le territoire. Les nuits chaudes deviendront également plus fréquentes, avec une prévision de 26 à 34 nuits (valeur haute) chaudes annuelles d'ici 2050, principalement dans les zones urbaines exposées à l'îlot de chaleur urbain. Les espaces verts peuvent être une solution pour atténuer ces effets, offrant des avantages tels que la réduction des îlots de chaleur urbain, la promotion de la santé mentale, la stimulation de l'activité physique, et le renforcement des liens sociaux. Finalement, les espaces verts sont associés à une amélioration globale de la santé, de la santé mentale et du développement comportemental des enfants, et conduisent à une diminution de la mortalité tous facteurs assimilés.

Comparaison de l'Etat de santé sur l'ensemble du territoire des Rives du Rhône

| | Santé | Environnement |
|--|---|---|
| Vienne Condrieu Agglomération | Nombre élevé de patients sous anti-allergiques ou potentiellement allergiques à l'ambroisie. Problématique diabète plus marquée que la moyenne régionale. | Impacts sur la santé liés au bruit et à la qualité de l'air, particulièrement près des axes routiers. Potentiel radon élevé dans plus de la moitié des communes. Pourcentage d'agriculture biologique légèrement au-dessus de la moyenne régionale. |
| CC Pilat Rhodanien | Indicateurs de santé généralement conformes aux valeurs régionales, sauf taux élevé de patients potentiellement allergiques à l'ambroisie | Exposition aux polluants de l'air en dessous des normes françaises mais au-dessus des recommandations de l'OMS. Certains endroits ont une exposition sonore élevée. Potentiel radon élevé dans plus de la moitié des communes. Pourcentage d'agriculture biologique proche de la moyenne régionale. |

| | | |
|------------------------------------|--|---|
| CC Entre Bièvre et Rhône | Nombre élevé de patients en affection de longue durée (ALD) pour les maladies cardiovasculaires (MCV) et diabète. Problématique diabète supérieure à la moyenne régionale. | Impacts liés au bruit et à la qualité de l'air près des axes routiers. Potentiel radon faible dans plus de la moitié des communes. Pourcentage élevé de déplacements domicile-travail en véhicule motorisé. Légèrement plus de ménages en situation de précarité énergétique-logement. Pourcentage d'agriculture biologique proche de la moyenne régionale. |
| Annonay Rhône Agglomération | Nombre élevé en ALD pour diabète et MCV, ainsi que pour les hospitalisations et traitements liés aux maladies respiratoires. Pourcentages élevés de patients sous anti-allergiques et sous psychotropes. | Qualité de l'air davantage dégradée près de l'A7. Niveaux sonores élevés dans certaines communes. Potentiel radon élevé sur l'ensemble du territoire. Pourcentage élevé de déplacements domicile-travail en véhicule motorisé. |
| CC Val d'Ay | Nombre élevée en ALD pour MCV, avec des taux d'hospitalisations également supérieurs à la moyenne régionale. | Exposition aux PM2.5 et au NO2 plus faible que dans d'autres EPCI. Faible nuisance sonore. Pourcentage élevé d'utilisation de véhicules motorisés pour les déplacements domicile-travail. Potentiel radon élevé sur l'ensemble du territoire. Plus de ménages en précarité énergétique-logement. Pourcentage très élevé d'agriculture biologique, à nuancer en raison des surfaces forestières. |
| CC Porte de DrômArdèche | Nombre élevé en ALD pour diabète, MCV, et maladies respiratoires. Pourcentages élevés de patients sous anti-allergiques et sous psychotropes. | Impacts liés au bruit et à la qualité de l'air près des axes routiers. Niveau de précarité énergétique-logement élevé. Potentiel radon variable selon les communes. Pourcentage très élevé de déplacements domicile-travail en véhicule motorisé. |